

COMITÉ DE LANZAROTE

Comité des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe
sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus
sexuels.

.....

Liste des Décisions

46^e réunion du Comité de Lanzarote
19-21 novembre 2025
Chisinau, République de Moldavie

Organisé avec le soutien des autorités moldaves et du Centre
International La Strada Moldova

Le Comité des Parties (ci-après « le Comité de Lanzarote » ou « le Comité ») à la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (ci-après « la Convention de Lanzarote » ou « la Convention ») a tenu sa 46^e réunion du 19 au 21 novembre 2025 à Chisinau (République de Moldavie), à la suite d'une conférence de renforcement des capacités le 18 novembre 2025 « Renforcer la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels en fondant les politiques sur des données probantes ».

Lors de cette réunion, le Comité de Lanzarote :

1. A adopté son ordre du jour.

En ce qui concerne le suivi de la mise en œuvre de la Convention de Lanzarote

2. A examiné un projet de rapport thématique de conformité concernant le droit pénal matériel et procédural (document de travail T-ES(2025)10), a convenu de fournir d'éventuels commentaires ou informations supplémentaires d'ici le 15 décembre 2025 et a décidé d'examiner le projet révisé, en vue d'une éventuelle adoption, lors de sa prochaine réunion (24-26 mars 2026).
3. A décidé de consacrer le prochain cycle de suivi à la sélection et à la formation des professionnels et des bénévoles, et de discuter du projet de questionnaire thématique au sein d'un groupe de travail avant la prochaine réunion (24-26 mars 2026).

En ce qui concerne le renforcement des capacités, l'échange d'informations, d'expériences et de bonnes pratiques

4. En ce qui concerne l'activité de renforcement des capacités prévue en 2025 sur le renforcement de la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels au moyen de l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes, a convenu de poursuivre le suivi de la mise en œuvre des recommandations formulées dans son rapport de mise en œuvre relatif aux mécanismes de collecte de données sur l'exploitation et les abus sexuels des enfants.
5. À la suite de l'échange sur l'utilisation du terme « survivant », a convenu de poursuivre la réflexion sur l'emploi de ce terme et a demandé aux Parties de transmettre des informations sur l'utilisation de ce terme dans leur législation et leurs politiques nationales au Secrétariat, d'ici le 4 décembre 2025.
6. En ce qui concerne le suivi de la [Déclaration finale](#) de la conférence informelle des ministres (1^{er} juillet 2025, Malte), a chargé le Secrétariat de réaliser une analyse des lacunes concernant le champ d'application de la Convention de Lanzarote à la lumière des technologies émergentes et de l'évolution des normes internationales, ainsi qu'une analyse des mécanismes dont dispose le Comité et de leurs implications respectives, en vue de tenir un échange lors de sa prochaine réunion (24-26 mars 2026).

7. A décidé d'inviter le Comité directeur pour les droits de l'enfant (CDENF) à présenter le projet de Recommandations du Comité des Ministres sur l'éducation sexuelle complète et sur les services multidisciplinaires interinstitutionnels lors de sa prochaine réunion (24-26 mars 2026) et que les membres du Comité de Lanzarote se coordonneraient avec leurs membres nationaux respectifs du CDENF pour formuler d'éventuels commentaires sur ces projets une fois ceux-ci diffusés au Comité.
8. A décidé d'inviter la Commission pour l'égalité de genre à présenter le projet de Recommandation du Comité des Ministres sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles facilitées par la technologie lors de sa prochaine réunion (24-26 mars 2026).
9. Afin de souligner l'importance des synergies avec le travail du Comité de la Convention sur la cybercriminalité (T-CY) a décidé de tenir une séance conjointe avec le T-CY le matin du 2 juin 2026.
10. A convenu de tenir sa 49^e réunion à Rome du 3-5 novembre 2026.

Autres questions procédurales

11. A désigné le Centre international La Strada Moldova en tant qu'observateur *ad hoc* pour participer à la 46^e réunion.

Questions diverses

12. A chargé le Secrétariat de préparer un nouveau plan de travail pour examen lors de sa prochaine réunion (24-26 mars 2026).
13. A adopté la présente liste des décisions.

Dates des prochaines réunions plénières

- **47^e réunion plénière** : 24-26 mars 2026, Strasbourg, France
- **48^e réunion plénière** : 2-5 juin 2026, Strasbourg, France (à confirmer)
- **49^e réunion plénière** : 3-5 novembre 2026, Rome, Italie